

Brocéliande Communauté  
1 rue des Korrigans  
35380 PLÉLAN-LE-GRAND  
02.99.06.84.45  
www.cc-broceliande.bzh

**Extrait du registre des délibérations**  
**Conseil communautaire**  
Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 9 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Ozégane 5 rue des Korrigans à Plélan-le-grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 26 novembre 2024.

**Conseillers en exercice** : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (E – A donné procuration à Gérard BERRÉE), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (E – A donné procuration à Ange PRIOUL), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Bénédicte ROLLAND (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P).

**Secrétaire de séance** : Roland HERCOUET

RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE

DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE  
COMMUNAUTÉ

N°2024-110

En exercice : 30  
Présents (P) : 25  
Excusés (E) : 1  
Pouvoirs : 4  
Nombre de votes : 29

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**  
**PRINCIPAL – ANNEXES – AUTONOMES**  
**FIXATION DU PLAFOND DE FONGIBILITE DES DEPENSES DE**  
**FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Vice-Président en charge des finances, de la commande publique, de la communication et de la formation des élus informe l'assemblée que, lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 4 novembre, les élus communautaires ont souhaité, au vu de la prospective à échéance 2027, que des arbitrages en fonctionnement et en investissement soient opérés par les différentes commissions communautaires.

Tenant compte des éléments connus à la date d'élaboration des budgets notamment l'impact des décisions gouvernementales sur les finances des collectivités, le Président a demandé à tous les Vice-présidents, par courrier en date du 7 novembre 2025, de se saisir, avec les membres de leur commission, des plans pluriannuels en fonctionnement et investissement 2025-2027 et de réduire les dépenses de fonctionnement sur tous les champs de compétences communautaires de l'ordre de 250 000 € dès 2025 sans nuire à la qualité du service rendu aux habitants et décaler voire supprimer des projets d'investissement sans compromettre les objectifs stratégiques. Tous les vice-présidents ont pu faire remonter des propositions d'arbitrages.

Le 25 novembre 2025, la commission finances a salué l'engagement des élus de répondre avec promptitude à la hauteur de l'effort demandé et ainsi veiller à la pérennité financière de Brocéliande Communauté et préserver sa capacité à agir demain. Elle a décidé de retenir l'ensemble des propositions d'arbitrages proposées et n'y a apporté aucune modification. En plus de ces efforts, une augmentation, sur 2 ans, du taux de foncier bâti pour le porter à 1,71% et de la CFE à hauteur de 25,55% est proposée au budget principal.

Monsieur le Vice-président expose que le budget principal primitif 2025 se décompose comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	7 955 413,00 €	Dépenses	3 573 948,00 €
Recettes	7 955 413,00 €	Recettes	3 573 948,00 €

Les budgets annexes primitifs 2025 se décomposent comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE</b>			
<b>« COMMUNAUTÉ – PLELAN-LE-GRAND – LES NOES - BATIS PROFESSIONNELS »</b>			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	41 010,00 €	Dépenses	25 330,00 €
Recettes	41 010,00 €	Recettes	25 330,00 €
<b>BUDGET RATTACHE AVEC AUTONOMIE FINANCIERE M4</b>			
<b>« RESEAU DE CHALEUR PAIMPONT »</b>			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	64 725,00 €	Dépenses	15 680,00 €
Recettes	64 725,00 €	Recettes	15 680,00 €
<b>BUDGET ANNEXE M4</b>			
<b>« REDEVANCE INCITATIVE »</b>			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	2 330 000,00 €	Dépenses	0 €
Recettes	2 330 000,00 €	Recettes	0 €

<b>BUDGET ANNEXE</b>			
<b>« ZONES D'ACTIVITE »</b>			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	2 600 005,00 €	Dépenses	1 500 000,00 €
Recettes	2 600 005,00 €	Recettes	1 500 000,00 €

Il est précisé que le budget « SPANC » sera renommé en 2025 « budget assainissement » compte-tenu du transfert de compétences qui sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un nouveau budget tenant compte des incidences de ce transfert sera voté début janvier 2025.

Monsieur le Vice-Président rappelle également à l'assemblée délibérante que le référentiel comptable M57 se substitue au référentiel M14 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour Brocéliande Communauté. La M57 offre une plus grande marge de manœuvre aux collectivités ; ainsi en matière de fongibilité des crédits, le conseil communautaire a la faculté de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La commission finances propose de fixer le plafond à 7.5 % (taux identique à 2024) à la fois pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement sur l'ensemble des budgets soumis à la M57.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de VALIDER les budgets primitifs principal, annexes et autonomes 2025 tels que présentés ci-dessus
- de FIXER le plafond de fongibilité des dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors chapitre 012) à 7.5% pour l'ensemble des budgets soumis à la M57.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,  
Le 10 décembre 2024,  
Pour extrait conforme,  
Le Président  
Bernard ETHORÉ

